

LOCATION DE LOGEMENT MEUBLÉ DE COURTE DURÉE

Lien vers ↙

Revenus issus
de la location
de meublé de
courte durée

SEUIL D'APPRÉCIATION
DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

OPTIONS POSSIBLES

REVENUS > 23 000 €

JE SUIS DÉJÀ TRAVAILLEUR INDÉPENDANT,

2 OPTIONS :

- Cumul avec mes revenus professionnels indépendants sans aucune démarche
- Option pour une déclaration au Régime Général : [espace d'adhésion urssaf.fr](https://www.urssaf.fr/espaces-adhesion)

JE SUIS DÉJÀ MICRO-ENTREPRENEUR,

2 OPTIONS :

- Cumul avec mes revenus professionnels Micro-Entrepreneur sans aucune démarche
- Option pour une déclaration au Régime Général : [espace d'adhésion urssaf.fr](https://www.urssaf.fr/espaces-adhesion)

J'AI UN AUTRE STATUT

(salarié, sans emploi, retraité, fonction publique et régimes spéciaux...etc)

3 OPTIONS :

- Travailleur Indépendant : www.secu-independants.fr
- Micro-Entrepreneur : www.autoentrepreneur.urssaf.fr
- Option pour le Régime Général : [espace d'adhésion urssaf.fr](https://www.urssaf.fr/espaces-adhesion)

	SEUIL D'APPRÉCIATION DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	OPTIONS POSSIBLES
<p>LOCATION DE MEUBLÉ DE TOURISME CLASSÉ</p> <p>Lien vers ↙ <u>Revenus issus de la location de meublé de tourisme classé</u></p>	<p>REVENUS > 23 000 €</p>	<p>JE SUIS DÉJÀ TRAVAILLEUR INDÉPENDANT, 2 OPTIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cumul avec mes revenus professionnels indépendants sans aucune démarche - Option pour une déclaration au Régime Général <p>JE SUIS MICRO-ENTREPRENEUR, 2 OPTIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cumul avec mes revenus professionnels Micro-Entrepreneur sans aucune démarche - Option pour une déclaration au Régime Général : espace d'adhésion urssaf.fr <p>J'AI UN AUTRE STATUT <i>(salarié, sans emploi, retraité, fonction publique et régimes spéciaux...etc)</i></p> <p>3 OPTIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailleur Indépendant : www.secu-independants.fr - Micro-Entrepreneur : www.autoentrepreneur.urssaf.fr - Option pour le Régime Général : espace d'adhésion urssaf.fr
<p>LOCATION DE CHAMBRE D'HÔTES</p> <p>Lien vers ↙ <u>Revenus issus de la location de chambre d'hôtes</u></p>	<p>REVENUS > 5 100 € au cours de l'année</p>	<p>JE SUIS DÉJÀ TRAVAILLEUR INDÉPENDANT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cumul avec mes revenus professionnels indépendants sans aucune démarche <p>JE SUIS DÉJÀ MICRO-ENTREPRENEUR, 2 OPTIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cumul avec mes revenus professionnels Micro-Entrepreneur sans aucune démarche <p>J'AI UN AUTRE STATUT <i>(salarié, sans emploi, retraité, fonction publique et régimes spéciaux...etc)</i></p> <p>2 OPTIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailleur Indépendant : www.secu-independants.fr - Micro-Entrepreneur : www.autoentrepreneur.urssaf.fr

	SEUIL D'APPRÉCIATION DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	OPTIONS POSSIBLES
<p>LOCATION DE BIENS</p> <p>Lien vers ↙ <u>Revenus issus de la location de biens</u></p>	<p>REVENUS > 20% PASS au cours de l'année, soit 7 846 € en 2017</p>	<p>JE SUIS DÉJÀ TRAVAILLEUR INDÉPENDANT, 2 OPTIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cumul avec mes revenus professionnels indépendants sans aucune démarche - Option pour une déclaration au Régime Général : espace d'adhésion urssaf.fr <p>JE SUIS MICRO-ENTREPRENEUR, 2 OPTIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cumul avec mes revenus professionnels Micro-Entrepreneur sans aucune démarche - Option pour une déclaration au Régime Général : espace d'adhésion urssaf.fr <p>J'AI UN AUTRE STATUT <i>(salarié, sans emploi, retraité, fonction publique et régimes spéciaux...etc)</i></p> <p>3 OPTIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailleur Indépendant : www.secu-independants.fr - Micro-Entrepreneur : www.autoentrepreneur.urssaf.fr - Option pour le Régime Général : espace d'adhésion urssaf.fr
<p>VENTE DE SERVICES</p> <p>Lien vers ↙ <u>Revenus issus de la vente de services</u></p>	<p>OBLIGATION D'AFFILIATION DÈS LE 1^{ER} EURO dès lors que l'activité a un caractère professionnel</p>	<p>JE SUIS DÉJÀ TRAVAILLEUR INDÉPENDANT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cumul avec mes revenus professionnels indépendants sans aucune démarche <p>JE SUIS DÉJÀ MICRO-ENTREPRENEUR, 2 OPTIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cumul avec mes revenus professionnels Micro-Entrepreneur sans aucune démarche <p>J'AI UN AUTRE STATUT <i>(salarié, sans emploi, retraité, fonction publique et régimes spéciaux...etc)</i></p> <p>2 OPTIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailleur Indépendant : www.secu-independants.fr - Micro-Entrepreneur : www.autoentrepreneur.urssaf.fr

	SEUIL D'APPRÉCIATION DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	OPTIONS POSSIBLES
<p>VENTE DE BIENS</p> <p>Lien vers ↙ <u>Revenus</u> <u>issus de la vente</u> <u>de biens</u></p>	<p>OBLIGATION D’AFFILIATION DÈS LE 1^{ER} EURO dès lors que l’activité a un caractère professionnel</p>	<p>JE SUIS DÉJÀ TRAVAILLEUR INDÉPENDANT : - Cumul avec mes revenus professionnels indépendants sans aucune démarche</p> <p>JE SUIS DÉJÀ MICRO-ENTREPRENEUR, 2 OPTIONS : - Cumul avec mes revenus professionnels Micro-Entrepreneur sans aucune démarche</p> <p>J’AI UN AUTRE STATUT <i>(salarié, sans emploi, retraité, fonction publique et régimes spéciaux...etc)</i> 2 OPTIONS : - Travailleur Indépendant : www.secu-independants.fr - Micro-Entrepreneur : www.autoentrepreneur.urssaf.fr</p>
<p>ACTIVITÉS DE CO-CONSOMMATION</p> <p>Lien vers ↙ <u>Revenus</u> <u>issus de la</u> <u>co-consommation</u></p>	<p>AUCUNE DÉMARCHÉ SI RESPECT DE 2 CONDITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les revenus réalisés au titre du partage des frais sont dans le cadre d’une prestation dont vous bénéficiez également. - Les revenus perçus n’excèdent pas le montant des frais occasionnés par le service rendu. <p>S’il s’agit de co-voiturage, le tarif complet ne doit pas excéder le barème kilométrique en vigueur et doit être divisé par l’ensemble des personnes transportées, conducteur inclus.</p>	